



# **FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ENERGIE ELECTRIQUE SAVASEM**

---

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ SUR PROCÉDURE DE DIALOGUE COMPÉTITIF**

---

**Lot 1 : Station d'Ax 3 Domaines**

**Lot 2 : Station d'Ascou Pailhères**

**Lot 3 (Optionnel) : Station des Monts d'Olmes**

**Lot 4 : Station de Guzet**

## **- SOMMAIRE -**

<b>ARTICLE 1 : CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
1.1 : Objet de la consultation.....	3
1.2 : Entité adjudicatrice.....	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1 : Mode de consultation.....	3
2.2 : Forme juridique d'opérateurs économiques.....	3
2.3 : Déroulement de la procédure .....	4
2.3.1 : Phase I Sélection des candidats .....	4
2.3.2 : Phase II Dialogue avec les candidats .....	4
2.3.3 : Phase II Conclusion du dialogue .....	4
2.3.4 : Phase II Attribution du Marché .....	4
2.4 : Contenu du dossier de consultation.....	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 : Contenu des candidatures.....	5
3.2 : Contenu des offres.....	5
3.3 : Date limite de réception des offres.....	6
3.4 : Modalité d'envoi ou de remise des offres.....	6
3.4.1 : Conditions d'envoi des offres au format papier.....	6
3.4.2 : Conditions d'envoi des offres par voie électronique.....	6
3.5 : Délais de validité des offres.....	6
<b>ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 5 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>7</b>

## **ARTICLE 1 :OBJET**

### **1.1 Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique des stations de ski d'Ax 3 Domaines, d'Ascou Pailhères, des Monts d'Olmes et de Guzet.

Le présent marché sera conclu à compter du 16 décembre 2019 et jusqu'au 15 juin 2022.

Les objectifs et les conditions de réalisation sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCPT).

La prestation est décomposée en 4 lots distincts :

- LOT 1 : Station d'Ax 3 Domaines
- LOT 2 : Station d'Ascou-Pailhères
- LOT 3 : Station des Monts d'Olmes (Lot optionnel)
- LOT 4 : Station de Guzet

Les candidats pourront présenter des offres pour **un seul, plusieurs ou la totalité des lots**, qui pourront être **attribués séparément**.

### **1.2 Entité adjudicatrice**

**L'entité adjudicatrice est la SAVASEM, représentant un groupement d'achats constitué en** application de l'article L2113-6 du code de la commande publique. Ce groupement d'achat est composé de :

- La SAVASEM, Société d'économie mixte, représentée par son Directeur Général
- La société GUZET PYRENNES, représentée par son président

Le coordinateur du groupement d'achats est la SAVASEM.

La commission d'appel d'offre sera celle de la SAVASEM.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Mode de consultation**

Le marché est passé selon une **procédure de dialogue compétitif** conformément à l'article 2124-6 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

### **2.2 Forme juridique d'opérateurs économiques**

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés. Le marché sera attribué à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises conjointes ou solidaires. Dans le cas de groupements conjoints, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement dans l'exécution du marché.

### **2.3 Déroulement de la procédure**

L'entité adjudicatrice peut décider, à tout moment, que la procédure est déclarée sans suite. Dans ce cas les candidats en sont tenus informés.

#### **2-3-1 : Phase I Sélection des candidats**

Cette phase est limitée à l'examen de la conformité des dossiers de candidatures. Seront exclus de la procédure :

- Les dossiers incomplets, de présentation non conforme ou comprenant des pièces avec des renseignements erronés
- Les dossiers ne répondant pas aux prescriptions du présent règlement de consultation
- Les dossiers arrivés hors délais
- Les dossiers présentés de manière fractionnée

Les candidats non retenus seront informés de la décision les concernant.

#### **2-3-2 : Phase II Dialogues avec les candidats retenus**

L'acheteur pourra alors entrer en négociation avec les candidats retenus.

L'acheteur peut aussi, conformément à l'article R2162-23 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

#### **2-3-3 : Phase II Conclusion du dialogue**

Si l'acheteur a décidé d'entrer en négociations et dès lors qu'il estime que la discussion est arrivée à son terme, l'acheteur en informe les candidats qui ont participé à toute les phases du dialogue. Il les invite à remettre leur offre finale sur la base de la ou des solutions qu'ils ont présentées et spécifiées au cours du dialogue dans un délai qui ne sera pas inférieur à six jours.

L'invitation à remettre leur offre finale comportera au moins la date et l'heure limites de réception de ces offres. Ces offres devront comprendre tous les éléments requis et nécessaires pour la conclusion du marché.

#### **2-3-4 : Phase II Attribution du Marché**

Après classement des offres finales conformément à l'article R2152-7 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, attribuer le marché public, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par la commission d'appel d'offres, en application des critères annoncés à l'article 4 de ce règlement.

Le marché sera conclu avec une seule entreprise.

### **2.4 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le Règlement de la Consultation,
- Le Cahier des clauses techniques particulières et annexes,

- Le cahier des clauses administratives particulières
- L'acte d'engagement,
- Le bordereau des prix détaillés

## **ARTICLE 3 :CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française et chiffrée en euro.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs, les documents de candidatures doivent être fournis pour l'ensemble des membres.

### **3.1 Contenu des candidatures**

1. Lettre de candidature ou l'imprimé DC1 ( disponible gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
2. Déclaration du candidat ou l'imprimé DC2 ( disponible gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
3. Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner conformément à l'article R2143-6 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
4. Déclaration de chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaire concernant les fournitures , services ou travaux, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.
5. Extrait de l'inscription au RCS ou équivalent
6. Attestation de régularité fiscale
7. Attestation de fournitures des déclarations sociales et de leurs paiements.
8. Attestation d'assurances « RC », garantissant ses activités et faisant apparaître, risque par risque, les éventuels plafonds de garantie ainsi que les franchises.
9. Pouvoir de la personne habilitée à engager la société
10. Attestation sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en redressement judiciaire, ou, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et autorisant la poursuite d'activité.
11. Agréments professionnels

### **3.2 Contenu des offres**

1. L'acte d'engagement sur lequel l'offre sera établie y compris ses annexes, dûment signé et paraphé, **en 2 exemplaires**.
2. Le bordereau des prix détaillés, dûment signé et paraphé
3. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et l'annexe, dûment signés et paraphés
4. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), dûment signé et paraphé

5. Le mémoire décrivant les procédés d'exécution envisagés, et les moyens humains et techniques affectés au projet etc.
6. Une liste de sous-traitants que le concurrent envisage de proposer à l'acceptation du maître d'ouvrage après la conclusion du marché
7. Le Règlement de consultation (RC), dûment signé et paraphé

### **3.3 Date limite de réception des offres**

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au **Lundi 18 novembre 2019 à 09h00.**

### **3.4 Modalité d'envoi ou de remise des offres**

Les candidats devront transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique via la plate forme : <http://www.e-marchespublics.com>

Les documents devront obligatoirement être transmis au format PDF.

### **3.5 Validité des offres**

Le délais de validité des offres est de 12 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## **ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES**

Après avoir vérifié la conformité du dossier remis, le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants classés en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée :

Chaque offre est notée sur 100 points décomposés respectivement sur la base des quatre critères pondérés :

#### **PRIX : sur 70**

Note maximale à l'offre la plus basse (*sauf prix anormalement bas*) ;

Notation des autres offres proportionnelles à l'écart de prix par rapport à l'offre la plus basse après vérification (et corrections éventuelles) de la bonne prise en compte des postes et des quantitatifs de la totalité des offres.

#### **Valeurs Techniques : sur 30**

Notation établie sur l'information suivante :

- 1- Capacité à exécuter le marché
- 2- Références et expériences dans la fourniture de domaines skiabiles
- 3- Taux de fourniture en énergie verte
- 4- Qualification professionnelles
- 5- Services annexes

Notation :

- 0 si les moyens déployés pour répondre aux exigences du cahier des charges techniques particulières ne sont pas abordés ;
- La moyenne si les informations données restent des généralités ou de qualité minimale ;
- La note maximale si les informations données sont précises et de qualité supérieure, apportant une réponse optimale à la problématique posée.
- Des points intermédiaires permettront le cas échéant de hiérarchiser les réponses des candidats.

## **ARTICLE 5 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus :

SAVASEM – Boulevard de la Griole – 09110 Ax les Thermes

Mme TEIXEIRA Stéphanie

Téléphone : 05 61 64 20 06

Courriel : [stephanie.teixeira@ax-ski.com](mailto:stephanie.teixeira@ax-ski.com)

ou sur le profil d'acheteur sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus :

SAVASEM – Boulevard de la Griole – 09110 Ax les Thermes

Mr CERCOS Arnaud

Courriel : [arnaud.cercos@ax-ski.com](mailto:arnaud.cercos@ax-ski.com)

ou sur le profil d'acheteur sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)